



PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COLLÈGE TERRITOIRES

IGEDD - 15/10/25

Comment le paysage peut-il être matrice du projet territorial ?

Séquence 1

Lydie Bayle – Inspectrice des Sites Landes – Chargée de mission paysage

Politique des sites

Loi du 2 mai 1930, codifiée aux art. L.341-1 et suivants CE

« Il est établi dans chaque département une liste des monuments naturels et des sites dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général »

« Les monuments naturels ou les sites classés ne peuvent ni être détruits ni être modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation spéciale. »



Politique des sites

- Deux niveaux de protection

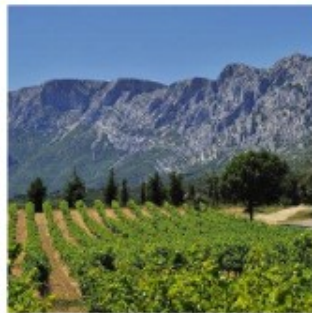
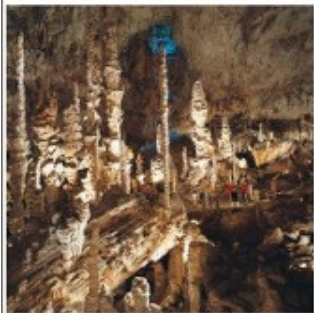
Site classé : Protection forte - autorisation préalable pour toute modification des lieux

Site inscrit : Surveillance de l'évolution du territoire - déclaration préalable et avis simple de l'ABF

- Sur le territoire national

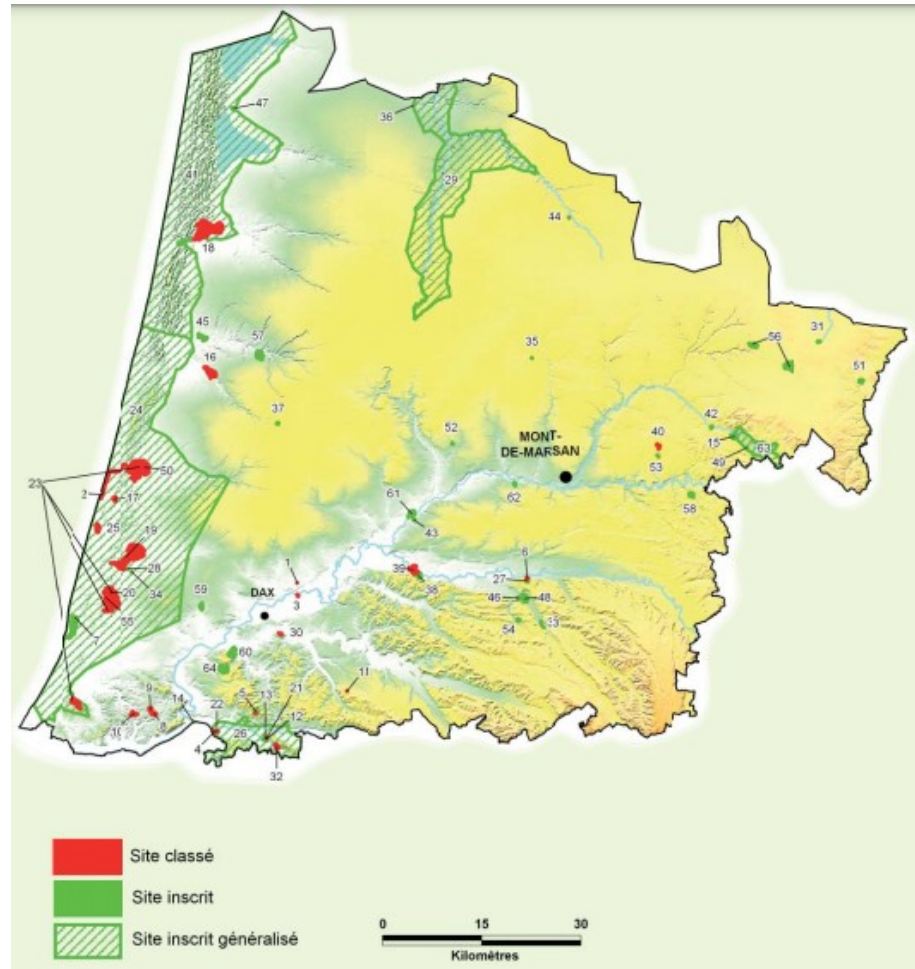
Près de 2700 Sites Classés, soit environ 2 % du territoire national

4800 sites inscrits, soit près de 3 % du territoire national



Les sites landais

- 25 sites classés – 0,3 % du département
- 43 sites inscrits – 14 % du département
- 1400 00ha protégés, dont 120 000ha pour les étangs landais



Les missions de l'inspecteur des sites

- Protection des sites : inscription, classement, prise en compte des SUP
- Gestion des sites : instruction des autorisations, conseil, accompagnement des projets
- Contrôle : police administrative et judiciaire
- Paysage du quotidien : avis sur l'insertion de divers projets (photovoltaïque...), élaboration d'outils (atlas des paysages, OPP, plans de paysage...)